



COBAHMA
Comité du Bassin Hydrographique de la Mauldre et de ses Affluents

RAPPORT D'ACTIVITES 2016

SOMMAIRE

1. SYNTHÈSE DES ACTIONS MENÉES AU COURS DE L'ANNEE 2016	3
2. MISE EN OEUVRE ET REVISION DU SAGE DE LA MAULDRE	5
2.1. Mise en œuvre du SAGE	5
2.1.1. Secrétariat administratif de la CLE	5
2.1.2. Secrétariat technique de la CLE	5
2.1.3. Communication	6
3. Mise en oeuvre du SAGE	7
3.1. Aide à la programmation des maîtres d'ouvrage	7
3.2. Accompagnement des services instructeurs	7
3.3. Accompagnement des communes au « zéro phyto »	8
3.4. Suivi qualité de l'écosystème rivière	9
3.5. Prévenir et gérer les inondations	10
3.6. Bancarisation des données	10
4. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES SYNDICATS DE RIVIÈRES	11
4.1. Appui technique au SIAMS (Mauldre supérieure)	11
4.2. Appui technique au SMAMA (Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Mauldre aval)	12
4.3. Appui technique au Appui technique au SMAERG/SMAROV	13
5. Révision de la carte des cours d'eau	14
6. Continuité écologique	15
7. Action sur les zones humides	16
7.1. Connaissance et protection	16
7.2. Compensation et plans de gestion	17
8. Suivi de la qualité des eaux et surveillance de la rivière	18
9. Actions sur le maldroit	18
10. AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES (AAC) D'EAU POTABLE DE LA VALLÉE DE LA MAULDRE	18
11. ANNEXE 1 : LISTE DES DOSSIERS SOUMIS A L'AVIS DE LA CLE EN 2016	20
12. ANNEXE 2 : DOCUMENTS PRODUITS PAR LE CO.BA.H.M.A. EN LIGNE SUR INTERNET	26
13. ANNEXE 3 : INTERVENTIONS des techniciens	32

1. SYNTHÈSE DES ACTIONS MENÉES AU COURS DE L'ANNEE 2016

Au cours de l'année 2016, le Bureau du COBAHMA s'est réuni à quatre reprises pour se prononcer sur les points suivants :

- **19 janvier** : Vote du débat d'orientation budgétaire, de l'ouverture des crédits en investissement, des demandes de subventions de fonctionnement relatives aux cellules d'animation du SAGE et celles d'investissements nécessaires à la mise en œuvre du programme du syndicat
- **09 février** : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015, Vote du BP 2016, Admission en non valeurs de créances irrécouvrables,
- **20 juin** : Compte de gestion de l'exercice 2015, Vote du compte administratif 2015, Affectation du résultat de l'exercice 2015, Répartition des participations entre les membres, Convention d'animation SAGE avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) pour 3 ans, Convention d'animation pour les Aires d'Alimentation de Captage avec l'AESN pour 3 ans, cession à titre gratuit de biens de l'actif au profit du SMAGER, Adhésion de SQY au COBAHMA et retrait de la CC de l'Ouest Parisien
- **17 octobre** : Confirmation de la reprise du résultat de l'exercice 2015, ouverture des crédits en investissement pour l'exercice 2017, Demandes de subvention auprès de la Région et l'AESN pour l'assistance aux communes dans le cadre du programme « Objectif Zéro Phyto-Mauldre aval » et pour la réalisation de documents de communication à destination des communes, Approbation de la convention quadripartite COBAHMA-SMAGER-SMSO-INGENIERIE, Convention d'accompagnement entre le SIAMS et le COBAHMA, Convention d'accompagnement entre le SMAMA et le COBAHMA

Le **Comité Syndical** du COBAHMA s'est réuni le **20 juin 2016** afin de fixer les participations statutaires ainsi que de voter le rapport d'activités 2015. Le comité syndical s'est également prononcé contre la demande de retrait du SMGSEVESC et s'est positionné sur le projet de dissolution du SMAMA.

L'année 2016 a également été marquée par le changement du directeur du COBAHMA, M. Hugues des Ligneris a pris ses fonctions le 1^{er} février 2016 et le déménagement de la structure 3 rue de Fontenay.

Le présent document dresse le bilan des actions réalisées par le COBAHMA pendant l'année 2016, qui sont principalement :

1. *La mise en œuvre du SAGE de la Mauldre :*

L'année 2016 a été principalement consacrée à la mise en œuvre du SAGE de la Mauldre révisé.

La conception et la mise en ligne **du site internet du COBAHMA-EPTB Mauldre** ont été réalisées avec l'appui d'un prestataire sélectionné après mise en concurrence. Des articles ont été rédigés de manière synthétique afin de présenter la structure porteuse du SAGE, le SAGE, le territoire du bassin versant, les actions menées. Une sélection de documents variés (pdf, vidéo, questionnaires, images) et d'informations produites en interne ou par d'autres organismes ont été sélectionnés et sont disponibles sur le site internet.

L'avancement et l'actualisation des documents de communication ont été poursuivis. Le **guide riverain a été actualisé**, mis en page et imprimé. Une demande de financement pour la mise en page et l'impression du **guide zone humide** a été adressée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et la région Ile-de-France. Le guide de mise en compatibilité des PLU(i) avec le SAGE de la Mauldre ainsi qu'une plaquette de présentation du SAGE de la Mauldre ont été avancés et seront finalisés en 2017.

Un **accompagnement des communes vers le zéro phytosanitaire** a été réalisé : présentation de matériel alternatif avec la FREDON, communication et lancement des programmes objectif Zéro Phyto - mise en place de plans de gestion différenciée des espaces communaux respectueux de la biodiversité et de la ressource en eau. L'un dans la partie amont du bassin versant est en cours de réalisation en partenariat avec le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse. L'autre, centré sur les zones de contribution prioritaires des aires d'alimentation des captages Grenelle est en phase de lancement. Des demandes d'aides ont été adressées à l'AESN et la région. Par

ailleurs, un besoin d'aide à la création d'outils de communication pour les communes à destination du grand public a été identifié et les modalités ont été définies.

Les services instructeurs des demandes d'autorisation d'urbanisme du bassin versant ont également été rencontrés.

2. La reprise des actions vers la mise en place des « Aires d'Alimentation des Captages (AAC) d'eau potable de la vallée de la Mauldre » :

Les échanges avec la profession agricole se sont poursuivis. Le COBAHMA a notamment accompagné l'association Terre d'Yvelines et l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) lors de leur réponse à un appel à projets pour la protection de la ressource lancé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. L'année 2016 a également été consacrée à la construction d'un contrat d'animation pour la protection des aires d'alimentation de captage avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

3. L'accompagnement technique renforcé aux syndicats de rivières et aux acteurs du territoire:

Comme les années précédentes, le COBAHMA a poursuivi son appui technique renforcé aux syndicats de rivières : SIAMS, SMAMA, SMAERG ainsi qu'aux riverains et collectivités notamment lors et après des inondations du 31 mai et 1^{er} juin 2016.

Le SMAMA bénéficie de l'accompagnement le plus important, les techniciens du COBAHMA assurent en régie la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien de rivières pour le compte du syndicat.

Les efforts pour la restauration de la continuité écologique sur la commune de Maule ont été poursuivis. Trois comités de pilotage se sont tenus et l'étude de programmation préalable à la restauration de la continuité écologique de la Mauldre sur la commune de Maule (usine du Radet, moulin de la Ville, moulin de la Chaussée) a été lancée. Par ailleurs, le COBAHMA-EPTB Mauldre se porte assistant à la maîtrise d'ouvrage du projet de renaturation de la Mauldre porté par la commune de Beynes.

4. La réalisation d'actions complémentaires :

En parallèle, les actions habituelles concourant à l'appui aux acteurs publics et privés pour la mise en compatibilité de leurs projets avec le SAGE de la Mauldre ont été maintenues :

- L'instruction des différentes demandes : PLU, permis de construire, dossiers loi sur l'eau, etc ;
- L'accompagnement technique courant et renforcé aux maîtres d'ouvrages (assainissement, rivières et inondations) ;
- Le suivi des travaux en rivières ;
- L'intervention en cas de pollution ou d'infraction au titre de la loi sur l'eau ;
- Le suivi qualité de l'écosystème rivière ;
- L'animation auprès des élus.

La rencontre, les retours d'expérience et la diffusion d'outils aux services instructeurs du bassin versant de la Mauldre ont permis de sensibiliser et de former les agents pour la prise en compte du SAGE de la Mauldre lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

2. MISE EN OEUVRE ET REVISION DU SAGE DE LA MAULDRE

2.1. MISE EN ŒUVRE DU SAGE

2.1.1. Secrétariat administratif de la CLE

En 2016, aucun bureau ni assemblée générale de la CLE n'a été organisé en raison de la démission du président Daniel HIGOIN en milieu d'année.

Modification de la composition de la CLE

Pour rappel, la CLE de la Mauldre a été renouvelée dans son intégralité par arrêté préfectoral du 14 octobre 2014. Ce dernier a été partiellement modifié par les arrêtés présentés ci-après.

L'arrêté préfectoral du 16/03/2016 désigne les membres titulaires de la CLE représentants des établissements publics locaux suivant :

- Mme Catherine LANEN, déléguée du COBAHMA-EPTB Mauldre ;
- M. Jean Pierre LEFEVRE, délégué de la communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines ;
- M. Daniel HIGOIN, délégué du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SMAROV)
- M. Philippe OLLIVON, délégué du syndicat mixte d'entretien et d'aménagement du bassin de la Mauldre et de ses affluents (SMAMA) ;
- M. Max MANNE, délégué du Syndicat intercommunal de la région des Yvelines pour l'adduction de l'eau (SYRIAE) (suppléante : Mme Marie-Thérèse BOBBIO)
- Mme Patricia GUERLAIN, déléguée du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

L'arrêté préfectoral du 19/04/2016 désigne le membre titulaire de la CLE représentant du conseil régional d'Ile-de-France :

- Mme Babette de ROZIERES

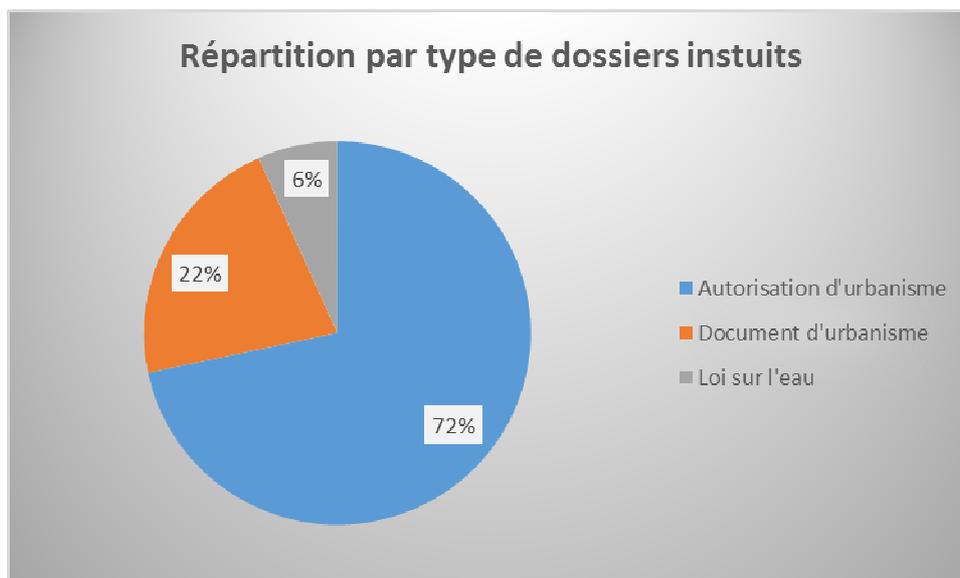
En décembre 2016, le département a désigné ses représentants à la CLE de la Mauldre. L'arrêté préfectoral portant modification de la composition de la CLE a été pris le 16 janvier 2017. Monsieur Guy MULLER devient donc représentant du département à la place de Monsieur Karl OLIVE à partir de cette date.

Le syndicat mixte d'assainissement à la carte, HYDREAULYS, a été substitué au SMAROV et SIAVRM par arrêté inter-préfectoral en date du 23 mai 2016. Aucun représentant d'HYDREAULYS à la CLE n'a été désigné en 2016.

2.1.2. Secrétariat technique de la CLE

En 2016, le COBAHMA-EPTB Mauldre a réalisé la pré-instruction des 60 dossiers soumis à l'avis de la CLE (cf. liste en annexe 1). Le graphique ci-dessous permet d'apprécier la répartition des dossiers soumis à l'avis de la CLE en 2016.

Répartition par types de dossiers instruits



Les autorisations d'urbanisme représentent 72 % des dossiers traités. Au sein de ces dossiers, la CLE a émis 20 avis favorables et 5 avis favorables avec réserves. L'ensemble de ces projets représente la création d'un volume de rétention des eaux pluviales de 18 780 m³.

Les documents d'urbanisme représentent quant à eux 21 % des dossiers traités, dont tous concernent des PLU ou PLUi. Parmi ces PLU, la CLE a instruit la modification du PLU de Bazoches-sur-Guyonne, l'élaboration ou la révision des PLU de Neauphle-le-Vieux, Vicq, Grosrouvre, Millemont, Le Tremblay-sur-Mauldre, Bois d'Arcy, Rennemoulin, Marcq ainsi que l'élaboration du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines. Elle a également contribué à l'élaboration des « porter à connaissance » des PLU d'Epône, des Alluets-le-Roi, Nézel.

Trois dossiers loi sur l'eau ont été instruits en 2016 :

- projet de renaturation du ru de Gally et du ru de Saint-Cyr sur les communes de Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'École, Bailly et Noisy-le-Roi déposé par le SMAROV. La CLE a émis un avis favorable sur ce dossier.
- projet de renaturation du ru de Gally sur les communes de Villepreux, Rennemoulin et Chavenay, déposé par le SMAERG. La CLE a émis un avis favorable sur ce dossier, sous réserve de la prise en compte de quelques remarques.
- projet Tangentielle Ouest (TGO) – Phase 1, présentée par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), reliant Saint Germain en Laye à Saint –Cyr l'École. La CLE a émis un avis favorable sur ce dossier sous réserve de veiller à la cohérence de la compensation volumique prévue par le secteur de la GCO, au vu de sa compatibilité avec le SAGE de la Mauldre révisé.

2.1.3. Communication

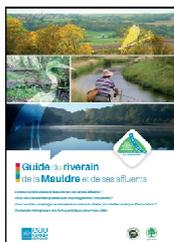
Depuis la fin d'année 2005, l'ensemble des documents produits par le COBAHMA-EPTB Mauldre est en ligne sur le site <http://gesteau.eaufrance.fr/sage/mauldre>. Fin 2016, 103 documents sont téléchargeables (cf. liste en annexe 2).

La consultation pour la réalisation du site internet a été lancée en fin d'année 2015. Il est en ligne depuis le mois de septembre 2016 aux adresses <http://www.mauldre.fr>, <http://www.cobahma.fr>, ainsi que <http://www.eptb-mauldre.fr>. Ces adresses sont diffusées aux partenaires et au grand public au travers des publications, des courriers et courriels du COBAHMA-EPTB Mauldre et de la CLE. Un mail officialisant sa publication a été envoyé aux communes et à l'ensemble des partenaires le 13/12/2016. La conception et la mise en ligne du site internet

du COBAHMA-EPTB Mauldre ont été réalisées avec l'appui d'un prestataire sélectionné après mise en concurrence. Un temps de formation a permis aux agents de se familiariser avec l'hébergeur afin d'être en mesure d'actualiser en continu le site internet. Des articles ont été rédigés de manière synthétique afin de présenter la structure porteuse du SAGE, le SAGE, le territoire du bassin versant, les actions menées. Une sélection de documents variés (pdf, vidéo, questionnaires, images) et d'informations produites en interne ou par d'autres organismes ont été sélectionnés et sont disponibles sur le site internet.



Le **guide du riverain de la Mauldre et de ses affluents** a été actualisé. Il est disponible sur le site internet et sera distribué auprès des personnes concernées du bassin versant courant 2017. Ce document est composé de 15 fiches. Il a vocation à participer à la sensibilisation des riverains sur le fonctionnement des milieux aquatiques. Il précise les « bonnes pratiques » de gestion et d'entretien tout en rappelant les obligations et les devoirs du riverain d'un cours d'eau.



Le **guide zone humide** a pour vocation de présenter les grands types de zones humides rencontrés sur le bassin versant de la Mauldre, mais aussi de sensibiliser les différents acteurs du territoire sur l'importance de ces milieux et de leur proposer des pistes de gestion afin de les protéger.

La notification de subvention a été reçue. Les dernières modifications liées à des suggestions de partenaires sont en cours d'intégration. Le guide sera publié en 2017.

3. MISE EN OEUVRE DU SAGE

3.1. AIDE À LA PROGRAMMATION DES MAITRES D'OUVRAGE

En complément de l'appui technique renforcé auprès des syndicats de rivières, l'EPTB Mauldre continue son appui technique habituel aux syndicats d'assainissement. Dans le cadre de la révision du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) du Syndicat intercommunal d'assainissement du Breuil (SIAB), l'animateur SAGE a participé à la plupart des réunions de travail et aux Comités Syndicaux afin d'assurer la compatibilité du SDA avec le SAGE de la Mauldre, notamment en ce qui concerne la vérification des conformités de branchements (disposition 33 du PAGD).

3.2. ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES INSTRUCTEURS

Suite à la révision du SAGE de la Mauldre (arrêté préfectoral du 10 août 2015), la plupart des services instructeurs du bassin versant de la Mauldre ont été rencontrés en 2016. Ces rencontres avaient pour objectif d'améliorer la prise en compte du SAGE de la Mauldre et de limiter les difficultés et les allers-retours lors de l'instruction des dossiers.

Il a donc été présenté :

- un rappel sur les dispositions/articles du SAGE de la Mauldre à considérer lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme,
- une liste des éléments/pièces à fournir par le pétitionnaire pour l'instruction

14 services instructeurs ont été rencontrés :

- Bailly
- Les Clayes-sous-Bois
- Plaisir
- Villiers Saint Frédéric
- Communauté de Communes Cœur d'Yvelines (CCCY)
- Beynes
- Communauté de Communes Gally-Mauldre (CCGM)
- Montfort l'Amaury
- Fontenay-le-Fleury
- Villepreux
- Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O)
- Le Chesnay
- Coignières
- Communauté d'agglomérations Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY)

D'autres services instructeurs devraient être rencontrés dans le courant de l'année 2017, notamment Rennemoulin et Versailles.

Le guide d'aide à la déclinaison du SAGE Mauldre dans les PLU(i) a été actualisé. Il recense des pistes de travail pour faciliter la déclinaison des mesures du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Mauldre dans les PLU(i). Cependant il n'est pas exhaustif et d'autres moyens peuvent être mis en œuvre pour atteindre les objectifs du SAGE, dans le respect du code de l'environnement. Ce guide se concentre uniquement sur les dispositions en lien direct avec les documents d'urbanisme. L'utilisation de ce guide peut être réalisée selon deux entrées, soit par l'entrée thématique (zones humides, cours d'eau, gestion des eaux pluviales), soit « à la carte », en fonction de l'état d'avancement du Plan Local d'Urbanisme ou du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU(i)).

Afin de finaliser ce guide en 2017, la prochaine étape est de réunir un groupe technique afin de soumettre ce document aux services de l'Etat et aux experts locaux.

3.3. ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES AU « ZERO PHYTO »

Les programmes « Objectif Zéro Phyto » engagés sur le bassin versant de la Mauldre, ont pour objet de fédérer dans l'action les communes volontaires autour de la problématique des produits phytosanitaires et de contribuer par une action locale à réduire jusqu'à supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires dans les collectivités présentes sur le bassin versant de la Mauldre. Ce programme contribue à la mise en œuvre du SAGE de la Mauldre et aux missions du COBAHMA-EPTB Mauldre dans le cadre de la protection des eaux de surface et des eaux souterraines du bassin versant.

La mission du maître d'œuvre est la suivante :

- Diagnostic des pratiques communales.
- Recherche des techniques alternatives (bénéficiant d'un bon écobilan) à l'utilisation des produits toxiques.
- Conduite et accompagnement d'une réflexion au sein de chacune des communes impliquant les élus concernés et les techniciens municipaux.

- Formation théorique et pratique des agents techniques à l'utilisation des techniques alternatives.
- Elaboration d'un plan de gestion des espaces publics de chaque commune :
 - réalisation de la cartographie analytique des espaces en fonction des contraintes techniques, et de la demande sociale d'entretien ;
 - choix des méthodes d'entretien ;
 - élaboration d'un plan d'intervention différenciée dans l'espace et dans le temps avec justification des propositions de désherbage ;
 - mise en place d'un protocole d'évaluation pluriannuel.

Deux démarches ont été initiées en 2016.

L'une intitulée « Programme Objectif Zéro Phyto 2 » est menée en collaboration avec le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNRHVC) sur les communes amont du bassin versant de la Mauldre également membre du PNRHVC. 13 communes ont ainsi été sollicitées dans le cadre de ce programme et pourraient bénéficier de cette démarche (Bazoches, Galluis, Grosrouvre, Jouars-Pontchartrain, La Queue-les-Yvelines, Le Tremblay-sur-Mauldre, Les Mesnuls, Mareil-le-Guyon, Méré, Montfort-l'Amaury et St Rémy-l'Honoré pour le bassin versant de la Mauldre ; Gambais et Gambaiseuil pour le bassin versant de la Vesgre). En 2016, 6 communes se sont engagées dans cette démarche (Méré, Jouars-Pontchartrain, Bazoches sur Guyonne, Le Tremblay-sur-Mauldre, Gambais, Saint-Rémy-l'Honoré). La phase de diagnostic des espaces communaux a été initiée en 2016.

L'autre démarche, intitulée « Programme Objectif Zéro Phyto – Mauldre aval » est animée et coordonnée par la structure porteuse du SAGE. En effet, le COBAHMA-EPTB Mauldre a souhaité étendre cette initiative aux communes de son territoire situées dans la partie aval du bassin versant de la Mauldre ; 20 communes pourront ainsi à leur tour bénéficier de cette démarche : Nézel, La Falaise, Aulnay-sur-Mauldre, Maule, Bazemont, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Montainville, Beynes, Saint-Germain-de-la-Grange, Neauphle-le-Château, Auteuil-le-Roi, Les Alluets le Roi, Andelu, Plaisir, Saulx-Marchaix, Marcq, Villiers Saint Frédéric, Neauphle-le-Vieux, Epône. Ce secteur correspond aux zones contributives prioritaires des captages Grenelle. Les demandes de subventions auprès de la région Ile-de-France et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ont été réalisées en 2016. La consultation pour la sélection d'un prestataire devrait être lancée au cours du premier trimestre 2017.

Suite à la demande des communes, le COBAHMA-EPTB Mauldre a monté un projet pour la réalisation graphique de 3 documents de communication à l'attention des riverains du bassin versant de la Mauldre. Une demande de subvention a été adressée à l'AESN. Ces documents seront proposés aux communes en format numérique. Il s'agit :

- d'un panneau A1, présentant les actions de la commune ;
- d'une affichette, illustrant un insecte pollinisateur avec une mention du type « Ici espace sans pesticides » ;
- d'un livret A5, guide du désherbage devant chez soi.

Il restera à la charge des communes les coûts d'impression, d'installation dans les espaces publics et de distribution par courrier chez les particuliers.

3.4. SUIVI QUALITÉ DE L'ÉCOSYSTEME RIVIERE

Comme les années précédentes, les techniciens de rivières sont intervenus en cas :

- de pollution constatée dans le milieu (budget prévu pour les pollutions accidentelles) ;
- de mauvaises pratiques constatées d'entretien ou d'aménagement des cours d'eau ;
- d'infractions constatées au titre de la loi sur l'eau.

Les techniciens de rivières sont intervenus 23 fois comme présenté en annexe 3.

Pour mémoire, le réseau de mesures patrimonial de la qualité des eaux, en place depuis 2000, a été abandonné en 2011 dans l'attente de sa redéfinition. La qualité des eaux superficielles du bassin versant de la Mauldre continue toutefois à être suivie dans le cadre du programme de surveillance de l'état des milieux aquatiques au travers des réseaux de contrôle opérationnel (RCO) et des réseaux de contrôle et de Surveillance (RCS).

3.5. PRÉVENIR ET GÉRER LES INONDATIONS

En 2016, le COBAHMA-EPTB Mauldre a participé à deux réunions de travail du Comité Technique Plan Seine Elargi (CTPSE).

L'équipe du COBAHMA-EPTB Mauldre s'est également fortement mobilisée sur le terrain tout au long de l'évènement de crue exceptionnelle de mai-juin 2016, en contact étroit avec la cellule de crise de la préfecture et les sapeurs-pompiers.

Les prévisions météorologiques ainsi que l'observation des agents de terrains ont mis en alerte l'équipe du COBAHMA-EPTB Mauldre dès le 25 mai. En l'absence de système d'alerte de l'Etat sur le bassin versant de la Mauldre, il était difficile de prévoir l'ampleur de la crue. Néanmoins, le COBAHMA-EPTB Mauldre a lancé une première alerte le 26 mai à destination des communes afin de les informer sur l'état de saturation en eau des sols et le risque inondation.

Cinq autres alertes ont suivi.

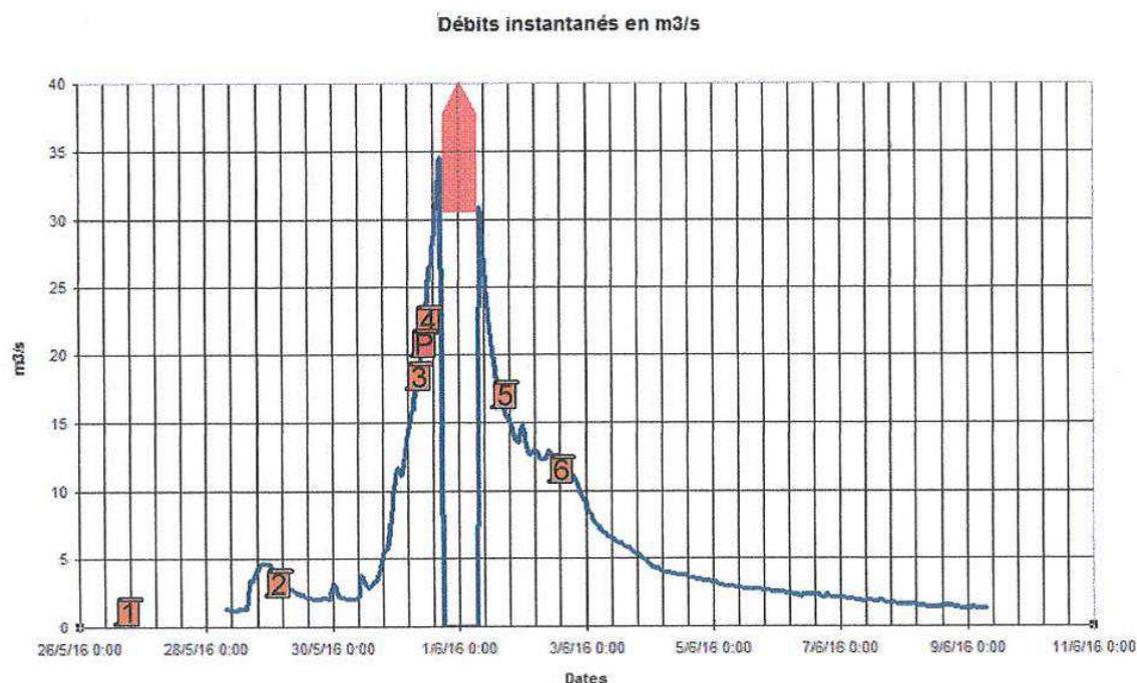


Figure 1 : Débits instantanés (m³/s) observés à Beynes du 28/05 au 11/06 et alertes du COBAHMA-EPTB Mauldre et de la préfecture des Yvelines

3.6. BANCARISATION DES DONNÉES

L'équipe technique de l'EPTB Mauldre a mis à jour les bases de données suivantes en lien, la plupart du temps, avec le SIG :

- Suivi des travaux des syndicats de rivières notamment l'identification des linéaires entretenus ;
- Inventaire des zones humides ;
- Interventions dans le cadre de la surveillance des cours d'eau ;
- Obstacles à la continuité écologique – ROE ;
- Inventaire des barrages.

Par ailleurs, un important travail de terrain a permis de vérifier la présence ou l'absence de cours d'eau, sur les secteurs proposés au déclassement par la préfecture dans le cadre de l'actualisation de la carte des cours d'eau.

4. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES SYNDICATS DE RIVIÈRES

Depuis 2009, le COBAHMA dispose de conventions techniques particulières d'accompagnement du SIAMS et du SMAMA (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Mauldre Aval, anciennement SIEAB).

L'année 2016 a été dédiée à la poursuite du suivi des travaux d'entretien et d'aménagements programmés par ces deux syndicats.

4.1. APPUI TECHNIQUE AU SIAMS (MAULDRE SUPÉRIEURE)

L'équipe technique du COBAHMA a continué d'apporter son expertise au SIAMS en suivant les études engagées, en réalisant des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage du syndicat, en suivant les entreprises de travaux, en participant aux comités de pilotage, etc.

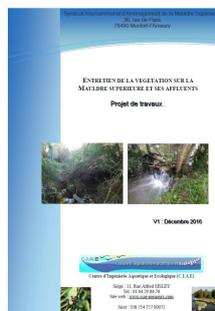
Plus particulièrement, les missions suivantes ont été réalisées en 2016 pour le compte du SIAMS:

- **Participation à l'étude de programmation des travaux d'entretien des cours d'eau :**

La gestion raisonnée des cordons de végétation est importante pour le bon fonctionnement de l'écosystème aquatique.

En vue de mettre en œuvre des travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve sur le territoire du SIAMS, le technicien de rivières du COBAHMA-EPTB Mauldre a assisté techniquement le syndicat dans l'étude de programmation décernée au bureau d'étude Centre d'Ingénierie Aquatique et Écologique (CIAE).

En 2016, le COBAHMA a suivi le bureau d'étude tout au long du diagnostic, des propositions d'actions et de l'animation du programme auprès des exploitants agricoles. Le technicien du COBAHMA a d'abord suivi le CIAE sur les prospections terrain, validé les comptes rendus (Avant-Projet V1, convention...) et participé au comité de pilotage avant de rencontrer les exploitants concernés afin d'obtenir leur accords pour les travaux d'entretien.



- **Le suivi des travaux du programme pluriannuel d'aménagement :**

Le programme d'aménagement du SIAMS a pris fin au début de l'année 2016. Les techniciens de rivières se rendent régulièrement sur les sites aménagés afin de suivre l'évolution des différents travaux effectués.

- **Le suivi de l'étude de mise en sécurité et sureté des ouvrages hydrauliques du SIAMS.**
- **La relecture des notes semestrielles de l'AMO du syndicat.**
- **La participation aux comités syndicaux du SIAMS.**
- **Suivi de la mise en conformité des barrages du SIAMS (4 réunions en 2016)**
- **Le suivi du milieu :** Le travail de surveillance des cours d'eau s'est accru cette année, notamment en raison de l'inondation du 31 mai au 1^{er} juin 2016. Ces prospections post crue avaient pour but premier de cibler les sites où des opérations d'entretien étaient nécessaires. Il s'agissait aussi d'observer la réponse morphologique des différents cours d'eau ainsi que celles des aménagements effectués.



4.2. APPUI TECHNIQUE AU SMAMA (SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA MAULDRE AVAL)

En 2016, le COBAHMA a continué l'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur le territoire du syndicat.

L'équipe technique du COBAHMA-EPTB Mauldre a assuré les missions suivantes pour le compte du SMAMA :

- **Le suivi du milieu.**
- **La maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien.**

Élaboration des ordres de service et des bons de commandes, suivi des chantiers, encadrement des entreprises, vérification des factures, aide à la préparation des instances du syndicat etc.

La crue qui a provoqué les inondations lors du printemps 2016 avait générée de nombreux embâcles, comme on peut voir sur la photo ci-dessous



En 2016, les communes de La Falaise, Mareil-sur-Mauldre Maule et Épône ont pu bénéficier des prestations suivantes, sous maîtrise d'ouvrage du SMAMA, assisté techniquement par le COBAHMA-EPTB Mauldre :

- Gestion d'embâcles;
- Abattage d'arbres, principalement lorsque ils étaient dangereux pour la sécurité des biens et des personnes (arbres penchés, cassés, sous-cavés, etc.) ;

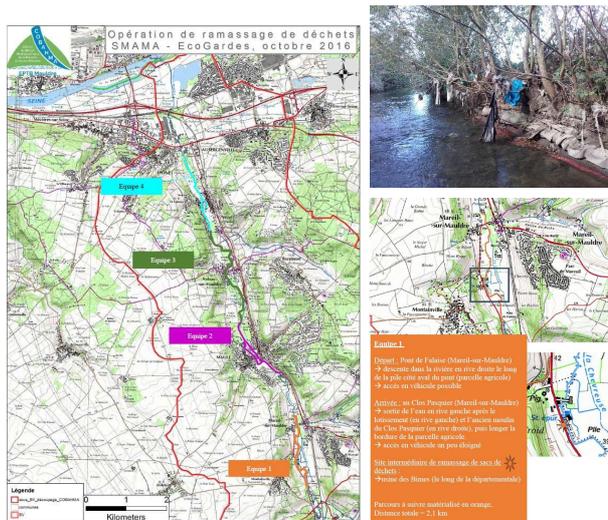
Les quantités exhaustives des prestations ci-dessus énoncées sont présentées dans le tableau suivant :

Travaux d'entretien réalisés par le SMAMA en 2016	
Abattage (unité)	3
Gestion d'embâcles (unité)	8
Nettoyage déchet + bois (m3)	310

D'autres opérations d'entretien ont été gérées par les propriétaires riverains sur les conseils des techniciens de rivières. Certaines ont fait l'objet de rapport d'intervention (cf annexe 3)

- **L'expertise technique.**
- **L'encadrement des Ecogardes :**

Depuis 2015, les bénévoles de l'association des Ecogardes réalisent des missions de surveillance et d'entretien sur la Mauldre aval. Dans le cadre de la convention entre les Ecogardes et le SMAMA, les techniciens du COBAHMA encadrent les différentes interventions des bénévoles, à l'image de l'opération de nettoyage des déchets réalisée après la crue en 2016.



- **L'élaboration des dossiers de demande de subvention.**
- **La participation aux comités syndicaux du SMAMA :**

Aide à la préparation de l'ordre du jour et à la rédaction des comptes rendus...

- **Le suivi de l'étude continuité de la Mauldre Aval :**

Depuis 2015, la démarche de restauration de la continuité écologique sur la commune de Maule se concrétise. Les trois complexes de moulin qui sont à l'étude sont de l'amont vers l'aval : le moulin du Radet, le moulin de la Ville et le moulin de la Chaussée. Pour ce projet, le comité de pilotage est constitué du SMAMA, de la DDT, de l'ONEMA, de l'AESN, du CD78, de la commune de Maule, et de la FDAAPPMA.

L'année 2015 a surtout été marquée par la présentation des ouvrages de la Mauldre aval, des pistes de réflexions à l'élaboration d'un projet de restauration de la continuité, ainsi qu'une rencontre avec les propriétaires pour leur exposer un bilan de la situation juridique actuelle par les agents de la DDT, et évoquer des solutions techniques envisageables pour rétablir la continuité écologique par les techniciens de rivières du COBAHMA-EPTB Mauldre.

Début 2016, le SMAMA s'est chargé de lancer une étude de programmation pour identifier des pistes d'actions concrètes pour le rétablissement de la continuité écologique sur les trois moulins identifiés. Le COBAHMA-EPTB Mauldre a pour mission d'assister le maître d'ouvrage dans cette démarche. Suite à la rédaction d'un marché public, le bureau d'études SAFEGE-SUEZ est sélectionné. En septembre 2016, un premier COPIL est réalisé en sa présence afin de présenter un état des lieux et un diagnostic des sites. Puis en novembre 2016, une première esquisse des scénarii a été menée pour rétablir la continuité écologique au niveau de ces trois moulins et présentée en COPIL. Sur l'ensemble des scénarii proposés, le COPIL a sélectionné un à deux scénarii pour chaque complexe.

Début 2017, une rencontre avec les propriétaires est programmée afin de leur présenter ces scénarii pour recueillir leur ressenti face aux différentes possibilités et pouvoir choisir un scénario pour chaque ouvrage. Le scénario choisi sera davantage développé sur le plan technique, réglementaire et financier en phase avant-projet.

4.3. APPUI TECHNIQUE AU APPUI TECHNIQUE AU SMAERG/SMAROV

La cellule technique du COBAHMA a participé :

- A la lutte contre 2 pollutions récurrentes du ru de Gally :
 - Mare de la rue de l'Abreuvoir à Saint Nom la Bretèche : déversement de substances chlorées,

- Ru du Pré des Seigneurs : Sous-dimensionnement et mauvaise gestion du réseau d'eaux usées de Fontenay le Fleury qui entraîne des déversements d'eaux usées vers les réseaux d'eaux pluviales (pollution récurrente depuis 2003), la Commune a de nouveau été rencontrée afin de déterminer les solutions à mettre en place.
- a rédigé un avis sur le dossier loi sur l'Eau relatif au projet de renaturation du ru de Gally dans le cadre des missions de la CLE.
- a réalisé l'inventaire des cours d'eau sur le territoire dans le cadre de la nouvelle consultation sur le projet de révision de la carte des cours d'eau institué par les services de la Direction Départementale des Territoires,

Elle assure un appui technique à la technicienne du syndicat en tant que de besoin.

5. REVISION DE LA CARTE DES COURS D'EAU

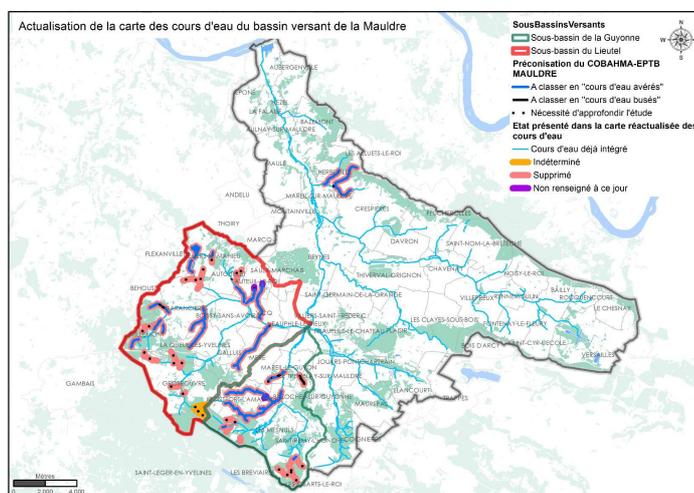
Le Ministère en charge de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a ordonné (juin 2015) à ses services départementaux (DDT), de lancer des démarches de concertation en vue d'actualiser les cartes faisant mention des cours d'eau.

Saisie pour avis en octobre 2015, la cellule technique du COBAHMA-EPTB Mauldre a formulé ses observations sur la révision des cours d'eau de son territoire, en s'opposant notamment à la déclassification de certains. En effet, plusieurs cours d'eau ont été déclassés alors qu'ils présentent les trois critères énoncés par le ministère pour identifier un cours d'eau.

- ✓ Présence et permanence d'un lit, naturel à l'origine
- ✓ Un débit suffisant une majeure partie de l'année
- ✓ L'alimentation par une source

Les remarques faites en 2015 par le COBAHMA-EPTB Mauldre n'ont pas encore été prises en compte. De plus, d'autres cours d'eau ont été supprimés de la carte lors de la seconde révision effectuée par la chambre d'agriculture en 2016. La carte ci-dessous résume les préconisations faites par le technicien de rivières du COBAHMA après les nouvelles déclassification de cours d'eau de 2016.

L'année 2016 ayant été particulièrement sèche, les conditions hydrologiques exceptionnelles (niveau d'eau dans les cours d'eau et nappes souterraines très faible) n'ont pas permis aux techniciens de rendre un avis sur les cours d'eau dit "temporaires" (où l'écoulement de l'eau ne s'effectue qu'une partie de l'année) c'est pourquoi la carte effectuée par le COBAHMA mentionne les secteurs où il est nécessaire d'approfondir l'étude au cours de l'année 2017.



6. CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Outre, l'assistance technique apportée au SMAMA par le COBAHMA – EPTB Mauldre pour la restauration de la continuité écologique sur le commune de Maule. Le COBAHMA a également participé à l'opération portée par le SIAMS pour la restauration de la continuité écologique sur le Guyon et la Guyonne initiée en 2012.

L'enquête publique **relative à la déclaration d'intérêt général pour les travaux de restauration de la continuité écologique du Guyon et de la Guyonne s'est déroulée du 23 mai au 22 juin 2016. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable en date du 21 juillet 2016. Le dossier a reçu un avis favorable lors du passage en CODERST du 13 décembre 2016.**

Les travaux de restauration de la continuité écologique ainsi prévus sont situés sur les communes des Mesnuls, de Bazoches-sur-Guyonne et Saint-Rémy l'Honoré, ils concernent :

- ✓ effacement du seuil au lieu-dit « La Pépinière » sur La Guyon à Saint Rémy-l'Honoré, parcelle AI 49 appartenant à M. et Mme HENRICH (opération O14),
- ✓ effacement du seuil d'alimentation d'un étang sur la Guyonne aux Mesnuls, parcelle ZA 3 appartenant à M. HOFMAN (Opération O16),
- ✓ création d'un bras rejoignant le fonds de la Vallée sur la Guyonne à Bazoches sur Guyonne, parcelles ZD 19 et ZD 73 appartenant à M. et Mme PAGE (Opération O9). Les travaux prévus consistent en:
 - La suppression d'ouvrages en travers des cours d'eau (ouvrages O14 – O16). Les travaux sont complétés par des mesures d'accompagnement visant à restaurer le chenal d'écoulement.
 - La création d'un bras de dérivation permettant de court circuiter le bief du moulin (et les ouvrages) de la ferme de L'Auray (O9). Le bras créé rejoint le bras de décharge du moulin situé en fond de vallée.

Par ailleurs, le COBAHMA-EPTB Mauldre assiste la commune de Beynes dans son projet de renaturation de la Mauldre en centre-ville incluant l'effacement du seuil de la mairie et celui de l'Estandart en fonction des financements possibles (voir encadré ci-contre).



Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le service Environnement de la mairie ainsi qu'avec le maire adjoint en charge de l'environnement. Une première réunion d'un comité technique pour étudier la faisabilité et la recevabilité du projet s'est tenue le 1^{er} décembre 2016. Une convention d'assistance technique devrait être signée en mars 2017.

7. ACTION SUR LES ZONES HUMIDES

7.1. CONNAISSANCE ET PROTECTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, plusieurs études et projets ont été réalisés ou initiés.

Une première hiérarchisation des zones humides recensées en 2011 par les techniciens de rivière du COBAHMA a été effectuée. Cette hiérarchisation permet de distinguer :

- les zones humides effectives à enjeu pour l'application du règlement du SAGE ;
- les zones humides effectives concernées par l'emprise d'un PPRI ou d'une zone inondable définie par l'article R.111-3 du Code de l'urbanisme ;
- les autres zones humides effectives.

En 2014, les techniciens de rivières ont finalisé la caractérisation cartographique des zones humides prioritaires sur le bassin versant de la Mauldre, dans le cadre de la révision du SAGE. En 2015, les techniciens du COBAHMA-EPTB Mauldre ont poursuivi la caractérisation des zones humides inventoriées en 2011 grâce notamment à l'assistance d'un stagiaire. Ainsi, un tiers des zones humides du territoire (**soit une cinquantaine de zones humides**) ont été caractérisées et renseignées dans la base de données GWERN.

Ce travail a également abouti à la réalisation d'un guide sur les différents types de zones humides rencontrées sur le territoire de la Mauldre et le cadre réglementaire (parution prévue pour 2017).

La CLE apporte également un appui technique aux communes ou structures intercommunales lors de l'élaboration, de la modification ou de la révision de leurs documents d'urbanisme, notamment pour la protection des zones humides.

Ainsi 9 communes ont reçu un avis de la CLE sur leur PLU arrêté, dont un avis favorable, 6 avis favorables avec réserves, 2 avis défavorables.

Ainsi, sur la commune de Bazoches-sur-Guyonne la volonté de protéger les zones humides est exprimée dans le PADD et traduite dans le règlement. La commune de Neauphle-le-Vieux a montré sa volonté de protéger les zones humides au travers l'inscription d'un objectif de protection des zones humides dans le PAGD et de sa transcription dans le règlement ainsi que le plan de zonage. La commune de Grosrouvre a exprimé sa volonté de préservation des espaces naturels dont les zones humides dans le PADD, cependant la zone humide effective à enjeu du SAGE ne figure pas sur le plan de zonage et le règlement ne permet pas la protection de la zone humide effective à enjeu. La commune de Vicq a présenté les zones humides de son territoire dans le rapport de présentation, cependant aucun objectif ne transcrit les objectifs de protection dans le PADD ou le règlement. La commune de Millemont, a exprimé sa volonté de protéger les zones humides dans le rapport de présentation, le PADD ainsi que le règlement, via le classement des zones humides en zone N. La commune du Tremblay-sur-Mauldre a montré sa volonté de protéger les zones humides par la présentation des zones humides identifiées dans le SAGE dans le rapport de présentation, par la traduction dans le PADD, les dispositions générales du règlement et le plan de zonage. La commune de Bois d'Arcy a exprimé sa volonté de protéger les zones humides via une protection stricte de la zone humide. La commune de Rennemoulin a inscrit dans son PADD un objectif de préservation des zones humides. Sur la commune d'Elancourt, le PLUi arrêté de Saint-Quentin en Yvelines ne mentionne pas les zones humides effectives ; certaines d'entre elles semblent situées en zone N, pour autant le règlement ne semble pas garantir leur préservation. Sur la commune de Marcq comme pour la plupart des communes précitées, un article « protection des zones humides » est attendu dans les dispositions générales du règlement du PLU afin de limiter la disparition et la dégradation des zones humides identifiées ou non à ce jour, conformément au SDAGE Seine-Normandie 2016-2021.

Communes	Surface des zones humides		Total général (ha)
	Zones humides effectives (ha)	Zones humides effective à enjeux (ha)	
BAZOCHES-SUR-GUYONNE	17,21	2,65	19,86
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	4,72	3,05	7,78
MILLEMONT	Pas d'objet	88,38	88,38
NEAUPHLE-LE-VIEUX	31,55	Pas d'objet	31,55
Total général	53,48	94,08	147,56

Tableau 1 : Surfaces des zones humides effectives protégées par le règlement dans les PLU(i) arrêtés, instruits en 2016

D'autre part, trois « **porter à connaissance** » ont été rédigés en intégrant les dispositions du SAGE de la Mauldre, en particulier, concernant les zones humides. Ainsi, au total, l'attention a été attirée sur 3 zones humides effectives. Les communes concernées sont :

Communes	Surfaces des zones humides		Total (ha)
	Zones humides effectives (ha)	Zones humides effectives à enjeu (ha)	
EPONE	46,70	Pas d'objet	46,70
NEZEL	9,25	Pas d'objet	9,25
Total	55,95	0,00	55,95

Tableau 2 : Surfaces des zones humides effectives des communes du bassin versant de la Mauldre présentées en 2016 au travers des porter-à-connaissance dans le cadre de l'élaboration ou la révision des PLU

Par ailleurs, dans chacun des « porter à connaissance » est suggéré de vérifier la présence effective de zones humides dans les enveloppes d'alerte de classe 3 de la DRIEE et de les délimiter.

7.2. COMPENSATION ET PLANS DE GESTION

Un accompagnement des porteurs de projets est réalisé lorsque ceux-ci impactent une zone humide. Sollicité par le Département en 2015, dans le cadre de la compensation de la zone humide du Vivier liée à la réalisation de la déviation de la RD 307 sur la commune de Saint Nom la Bretèche, le COBAHMA-EPTB Mauldre a apporté son expertise au cours des différentes rencontres et des échanges techniques en 2016. Ce travail a permis de concrétiser la compensation de la zone humide du Vivier sur le bassin versant de la Mauldre par un accord entre le Conseil du Département des Yvelines et la commune de Plaisir pour la renaturation et la gestion de la zone humide du Bois de la Cranne. Une **convention de gestion** est en cours d'élaboration, sa signature est prévue en 2017.

Lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme, dans le cas où le pétitionnaire refuse de vérifier la présence ou de délimiter les zones humides présentes sur la parcelle, des observations et des échanges sur sites (Garancières, Feucherolles) ont permis de lever les doutes ou de combler le manque de connaissances.

La rencontre du gestionnaire de la zone humide du Centre horticole et de promotion (CHEP), située sur la commune du Tremblay-sur-Mauldre permettra la rédaction **d'un plan de gestion** au cours de l'année 2017.

La caractérisation (hydrologique et floristique) de la zone humide effective au niveau du lieu-dit Fréquenbeau, située en rive droite du ru d'Elancourt, à l'aval de la station d'épuration a été réalisée par les techniciens du COBAHMA-EPTB Mauldre.

8. SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX ET SURVEILLANCE DE LA RIVIERE

Comme les années précédentes, les techniciens de rivières sont intervenus en cas :

- de pollution constatée dans le milieu;
- de mauvaises pratiques constatées d'entretien ou d'aménagement des cours d'eau ;
- d'infractions constatées au titre de la loi sur l'eau.

Avec la crue à caractère exceptionnelle du printemps de nombreux élus et propriétaires riverains ont contactés le COBAHMA concernant l'érosion des berges et la formation d'embâcles sur leurs communes ou propriétés... Le COBAHMA leur a apporté l'assistance technique qu'ils requéraient.

Les techniciens de rivières sont intervenus 23 fois comme le montre le tableau en annexe 2.

9. ACTIONS SUR LE MALDROIT

La refonte de l'organisation de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations prévue pour 2018 a ralenti la mise en place d'une gouvernance sur le bassin versant du Maldroit, au travers de la constitution de la commission géographique du Maldroit. La nouvelle organisation territoriale à venir en 2018 devrait permettre de lancer des actions sur le ru Maldroit. Des actions ponctuelles sont toutefois menées.

- **Actions de lutte contre les espèces envahissantes sur le Maldroit :**

La campagne d'arrachage de la balsamine de l'Himalaya a été reconduite sur la commune de Plaisir. Les techniciens du COBAHMA-EPTB Mauldre suivent de près l'évolution de ce foyer de balsamine, ils ont également suivi le chantier et encadré les agents communaux chargés d'arracher cette plante envahissante. Les techniciens ont observés la plantes sur des propriétés privées en amont du site, ce qui remet en cause l'intérêt de la campagne, au niveau de l'étang du bois de la crane. L'année 2017 devrait permettre d'apprécier l'efficacité des interventions.



10. AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES (AAC) D'EAU POTABLE DE LA VALLÉE DE LA MAULDRE

Pour mémoire, l'étude d'Aires d'Alimentation de Captage est arrêtée depuis fin 2013 suite à l'absence d'accord pour la réalisation des diagnostics des exploitations agricoles. La modélisation hydrogéologique des écoulements a permis de définir les zones contributives prioritaires (7 190 ha pour une surface totale des AAC de 21 410 ha).

En 2014 et 2015, le COBAHMA-EPTB Mauldre a assisté aux réunions d'information pour la mise en place de mesures agro-environnementales climatiques, suivi de journées de formation organisées par AgroParisTech. En 2015, plusieurs réunions de travail avec les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ont eu lieu afin de définir une stratégie. Un point sur la qualité des captages a été fait et présenté aux maîtres d'ouvrage des

captages « Grenelle ». Des contacts ont également été pris avec l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets pour réfléchir à un partenariat.

En 2016, des réunions de travail ont eu lieu avec l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets ainsi qu'avec l'association Terre des Yvelines (association d'agriculteurs d'Yvelines, certifiés ISO 14001, majoritairement installés sur le périmètre des aires d'alimentation de captage, qui souhaitent mettre en place et valoriser leurs pratiques respectueuses de l'environnement) dans l'objectif de mettre en œuvre des actions pour la protection de la ressource en eau.

Ces échanges ont abouti à la présentation, par chacune des associations, d'un dossier dans le cadre de l'appel à projets 2016 lancé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Chacune des candidatures a été accompagnée et soutenue par le COBAHMA-EPTB Mauldre. Le résultat de l'appel à candidatures est prévu en 2017.

En parallèle, le COBAHMA-EPTB Mauldre a apporté son soutien à un projet de recherche porté par l'INRA, le projet NIMBUS. Le sujet porte sur des nouveaux moyens de suivi des pollutions diffuses azotées et sur le test de pratiques, à la fois sur le plan agronomique et économique. L'impact de différents systèmes de culture sur les aires d'alimentation de captage de la vallée de la Mauldre serait testé : choix des rotations, CIPAN, agriculture de conservation/biologique, types de fertilisants organiques, etc.

L'année 2016 a également servi à la construction d'un contrat d'animation « Aires d'alimentation de Captage » avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans lequel un partenariat avec le GAB (Groupement d'Agriculture Biologique) est prévu.

11. ANNEXE 1 : LISTE DES DOSSIERS SOUMIS A L'AVIS DE LA CLE EN 2016

Type	Bassin versant	Commune	Pétitionnaire	Nature	Avis	Volume à réguler demandé par le SAGE (m3)	Volume prévu par le pétitionnaire (m3)	Type de dispositif prévu pour la rétention des eaux pluviales
Autorisation d'urbanisme	Ru de Gally	CRESPIERES	M. Roveyaz	Reconstruction bâtiment agricole	Favorable	14	70	Cuves de récupération
	Ru de Gally	FONTENAY-LE-FLEURY	LOGIREP	Création immeuble 53 logements et 55 places de stationnement	Favorable	84	84	bassin
	Mauldre aval	MAULE	PROMARIS	Création d'une résidence de 9 maisons et rénovation d'une maison existante	Favorable	113	125	puits d'infiltration et fossé végétalisé
	Ru de Gally	LE CHESNAY	SCI Hoche	Réalisation d'un cinéma et de parkings	Favorable	423	455	Bâche de rétention
	Ru de Gally	LES CLAYES-SOUS-BOIS	SCI DU CYGNE	Construction de 4 pavillons	Favorable	27	28	Puits d'infiltration individuels
	Ru de Maldroit	PLAISIR	LIDL	Création d'un magasin LIDL	Favorable	433	435	Bassin de rétention enterré
	Ru de Gally; Ru de Maldroit	THIVERVAL-GRIGNON	SCI THIERVAL DOMAINES	Ensemble résidentiel de 83 logements	Favorable	573	573	Stockage avant infiltration (bassins et puits)

	Ru de Maldroit	PLAISIR	SCCV RESIDENCE BERGAME	Construction de commerces et de logements	Favorable avec réserve(s)	554	554	Plaques de stockage en nid d'abeille (229m3) et bassin de rétention enterré en béton (325m3)
	Ru de Gally	LES CLAYES- SOUS-BOIS	SCI les Jardins de la Pépinière	Construction de 9 maisons de ville	Favorable	77	69	cuve récupération de 240 m3 et restitution sur la parcelle - voies et allée en enrobé drainant
	Ru de Maldroit	THIVERVAL- GRIGNON	SCI THIVERVAL DOMAINES	Ensemble résidentiel de 36 logements	Favorable	436	436	17 bassins de rétention infiltration
	Ru de Gally	VILLEPREUX	Commune de Villepreux	Construction gymnase	Favorable	330	330	dépressions, bassin d'infiltration à ciel ouvert
	Lieutel	LA QUEUE-LES- YVELINES	TERBOIS	23 lots subdivisibles	Favorable avec réserve(s)	1154	1182	8 bassins de rétention des eaux
	Ru de Gally	SAINT-NOM-LA- BRETECHE	MOIGNIER Pascal	Entreposage agricole	Favorable	16	119	bassin d'infiltration et puisard
	Ru de Gally	FEUCHEROLLES	BARTHELEMY François	Extension maison individuelle	Favorable	12	16	fossé drainant
	Mauldre aval	MAULE	LOGIRYS	Construction d'un EPHAD	Favorable	306	307	Bassin de rétention/vortex
	Ru de Gally	FEUCHEROLLES	André LAPOSI	Maison individuelle	Pas d'avis	60	60	Puisard

Lieutel	GROSROUVRE	SCI FONCIERE LMH	Réhabilitation d'anciens studios de cinéma en 11 logements	Favorable	86	86	5 tranchées drainantes
Ru de Gally	VILLEPREUX	Résidences Franco Suisse	Construction de 91 logements	Pas d'avis	131	111	Bassin d'infiltration enterré
Ru de Gally	LE CHESNAY	Association Glatigny Versailles	Surélévation d'un bâtiment et création de 14 places de stationnement	Favorable avec réserve(s)	0		
Ru de Gally	FEUCHEROLLES	ESTHIA, M. GENAULT	Maison individuelle	Pas d'avis	47	47	Puisard
Ru de Gally	FEUCHEROLLES	Hermelin	Maison individuelle	Pas d'avis	52	52	Puisard
Ru de Maldroit	PLAISIR	SCCV Plaisir Sainte Apolline	Construction d'un Hôtel, de bureaux et d'un restaurant	Favorable	548	561	Toitures terrasses noues, bassins paysagers et stockage enterré
Ru de Gally	LES CLAYES-SOUS-BOIS; VILLEPREUX	CARRE Ile de France	Réalisation 16 logements	Pas d'avis	179	179	2 buses de rétention et un bassin sous voirie
Ru de Gally; Ru de Maldroit	LES CLAYES-SOUS-BOIS	M. Moreau	Construction 28 maisons individuelles	Pas d'avis	590	590	4 bassins enterrés sous voirie
Mauldre aval	MONTAINVILLE	IMMOLA	Réhabilitation et aménagement d'une grange en 5 habitations	Pas d'avis	77	77	Bassins d'infiltration
Mauldre aval	MONTAINVILLE	FINANCIERE DL	Création de places de stationnement	Pas d'avis			Bassins d'infiltration

Mauldre amont	BEYNES	Agence KATZ - 4 bd Raymond Poincaré - 92380 GARCHES	Changement d'affectations de bâtiments agricoles en habitations	Favorable avec réserve(s)	254	255	bassin d'infiltration à ciel ouvert e 190m3 + puits de 65 m3
Mauldre amont	MAREIL-LE- GUYON	SCE Elevage de la mare Barbaut	Création de bâtiments agricoles à usage d'élevage equin	Favorable	683	700	Bassin d'infiltration à ciel ouvert de 540 m3+fossé d'infiltration de 130 m3 + 2 cuves à récupération pluviales de 30m3
Ru de Gally	SAINT-CYR- L'ECOLE	SMAROV	Réaménagement d'anciens terrains de sport en espace agricole	Favorable	1100	1100	6 fossés d'infiltration
Mauldre aval	MONTAINVILLE	JESUS Bâtiments	Aménagement d'un parking	Pas d'avis	32	0	
Lieutel	GALLUIS	SCI IMMO GALLUIS	Construction d'une surface commerciale et d'un drive accolé	Favorable avec réserve(s)	1043	1043	Bassin de rétention
Ru de Maldroit	BEYNES	Commune de Beynes	Construction d'une salle des fêtes	Favorable	242	305	6 noues végétalisées
Mauldre aval	MAULE	AMB Promotion	Création d'une voirie commune d'une superficie de 480m ² comprenant 6 emplacements "stationnement visiteur". Viabilisation de 6 lots à bâtir.	Pas d'avis	25	25	cuve en polypropylène et 4 puisards sous chaussée
Mauldre amont	BEYNES	EARL Frichot	Construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage Matériel et céréales	Favorable	68	88	2 noues d'infiltration de 44 m3

	Mauldre amont	MAUREPAS	Kaufman & Broad Homes	Construction de 288 logements collectifs	Favorable	450	455	bassin enterré + cuve de rétention des eaux pluviales de 5m3
	Ru de Gally	FEUCHEROLLES	Société ESTHIA chez cabinet Abello	Demande de certificat d'urbanisme	courriel	sans objet	sans objet	sans objet
	Ru de Gally	FEUCHEROLLES	M. et Mme Rigal	Maison individuelle	Pas d'avis	sans objet	sans objet	sans objet
Document d'urbanisme	Lieutel; Mauldre amont	MARCQ		PLU Arrêté - v2	Favorable sous réserves	sans objet	sans objet	sans objet
	Guyonne	BAZOCHES-SUR-GUYONNE	Mairie de Bazoches sur Guyonne	Modification du PLU	Pas d'avis	sans objet	sans objet	sans objet
	Guyonne; Lieutel; Mauldre amont	NEAUPHLE-LE-VIEUX		PLU Arrêté	Défavorable	sans objet	sans objet	sans objet
	Lieutel	GROSROUVRE		Avis PLU arrêté	Défavorable	sans objet	sans objet	sans objet
	Lieutel	VICQ		Avis CLE-PLU arrêté	Favorable sous réserves	sans objet	sans objet	sans objet
	Lieutel	MILLEMONT		Avis CLE-PLU arrêté	Favorable sous réserves	sans objet	sans objet	sans objet
	Mauldre aval	EPONE		PAC PLU	Pas d'avis	sans objet	sans objet	sans objet
	Guyonne; Mauldre amont	LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Mairie du Tremblay	PLU arrêté	Favorable avec réserve(s)	sans objet	sans objet	sans objet
	Ru de Gally	BOIS D'ARCY	Mairie de Bois d'Arcy	PLU arrêté	Favorable	sans objet	sans objet	sans objet

	Mauldre aval	LES ALLUETS-LE-ROI	DDT	PAC	Pas d'avis	sans objet	sans objet	sans objet
	Ru de Gally	RENNEMOULIN	Commune Rennemoulin	PLU arrêté	Favorable avec réserve(s)	sans objet	sans objet	sans objet
	Mauldre amont; Ru de Maldroit	ELANCOURT; TRAPPES	Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines	PLUi arrêté	Favorable avec réserve(s)	sans objet	sans objet	sans objet
	Mauldre aval	NEZEL	PAC Nezel	PAC - révision PLU	Pas d'avis	sans objet	sans objet	sans objet
Loi sur l'eau	Ru de Gally	CHAVENAY; RENNEMOULIN; VILLEPREUX	Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally	Renaturation du ru de Gally	Favorable avec réserve(s)	sans objet	sans objet	sans objet
	Ru de Gally	BAILLY; NOISY-LE-ROI; SAINT-CYR-L'ECOLE; VERSAILLES	STIF	Tangentielle Ouest (TGO)	Favorable sous réserves	7946	7946	Différents bassins
	Ru de Gally	BAILLY; FONTENAY-LE-FLEURY; NOISY-LE-ROI; SAINT-CYR-L'ECOLE	SMAROV	Renaturation du ru de Gally et de Saint Cyr sur les communes de Saint Cyr l'Ecole, Fontenay le Fleury, Bailly et Noisy le Roi	Favorable	sans objet	sans objet	sans objet
	Ru de Gally	BAILLY; NOISY-LE-ROI; SAINT-CYR-L'ECOLE; VERSAILLES	STIF	Tangentielle Ouest (TGO)-Phase 1	Pas d'avis	sans objet	sans objet	sans objet

12. ANNEXE 2 : DOCUMENTS PRODUITS PAR LE CO.BA.H.M.A. EN LIGNE SUR INTERNET

Mise à jour : 14/02/2017

Nombre de documents en ligne : 110

DOCUMENTS EN LIGNE PAR RUBRIQUE SUR LE SITE :

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/documents/sage/SAGE03010>

Catégorie	Sous-catégorie	Documents en ligne	
Arrêtés et délibérations	Arrêtés de périmètre	Arrêté préfectoral du 4 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 19 août 1994 portant délimitation du périmètre du SAGE de la Mauldre	1
	Arrêtés de composition de CLE	Arrêté du 19 avril 2016 portant modification de la composition de la CLE du SAGE Mauldre	2
		Arrêté du 16 mars 2016 portant modification de la composition de la CLE du SAGE Mauldre	3
		Arrêté du 13 mai 2015 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Mauldre	4
		Arrêté du 14 octobre 2014 portant renouvellement de la composition de la CLE du SAGE de la Mauldre	5
		Arrêté préfectoral du 13 décembre 2013 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Mauldre	6
		Arrêté préfectoral du 20 juin 2013 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Mauldre	7
		Arrêté préfectoral du 3 juin 2013 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Mauldre	8
		Arrêté préfectoral du 16 octobre 2012 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Mauldre	9
		Arrêté préfectoral du 16 février 2012 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Mauldre	10
		Arrêté préfectoral du 21 octobre 2011 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Mauldre	11
		Arrêté préfectoral du 30 mai 2011 portant modification de la CLE de la Mauldre	12
		Arrêté préfectoral n°2011126-0005 du 6 mai 2011 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Mauldre	13
		Arrêté préfectoral n°11-091/DRE du 8 avril 2011 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Mauldre	14
		Arrêté préfectoral n°10-229 du 6 août 2010 portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Mauldre	15

		Arrêté préfectoral n° 10-134 du 17 mai 2010 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Mauldre	16
		Arrêté n°09-107 du 17 août 2009 portant modification de la composition de la CLE du SAGE de la Mauldre	17
		Arrêté préfectoral du 18 juillet 2008 modifiant la composition de la CLE du SAGE de la Mauldre	18
		Arrêté préfectoral n° 07-094 du 16 juillet 2007 portant composition de la CLE du SAGE de la Mauldre	19
	Arrêtés d'enquête publique	Arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du SAGE de la Mauldre	20
	Arrêtés d'approbation	Arrêté préfectoral du 10 août 2015 approuvant le SAGE de la Mauldre	21
	Délibérations	Election du bureau et des deux vice-présidents de la CLE - 27 novembre 2014	22
		Délibération n°AS 2004-02 de la CLE de la Mauldre du 09 novembre 2004, relative à la limitation du ruissellement à 1 l / s / ha	23
	Autres (charte, convention, ...)	Cahier d'application de la délibération limitant le ruissellement à 1 l / s / ha	24
Documents constitutifs du SAGE	Etat des lieux	Révision du SAGE de la Mauldre - Actualisation de l'état initial et du diagnostic	25
	Diagnostic	Révision du SAGE de la Mauldre - Actualisation de l'état initial et du diagnostic	26
	Stratégie	Révision du SAGE de la Mauldre - Stratégie	27
	Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)	SAGE Mauldre révisé approuvé - Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD)	28
	Règlement	SAGE Mauldre révisé approuvé - Règlement	29
	Rapport de présentation	Projet de SAGE Mauldre révisé - Rapport de présentation	30
	Atlas cartographique	SAGE Mauldre révisé approuvé - Atlas cartographique	31
	Document du SAGE (avant LEMA)	SAGE Mauldre (approuvé en 2001)	32
	Tableau de bord	Tableau de bord du SAGE de la Mauldre - 2011	33
	Autres	Mise en compatibilité des PLU avec le SAGE de la Mauldre - Avril 2010	34
Evaluation environnementale	Rapport	Projet de SAGE Mauldre révisé - Evaluation environnementale	35
Enquête publique		Projet de SAGE Mauldre révisé - Dossier d'enquête publique	36
		Projet de SAGE Mauldre révisé - 1ere enquête publique (30/09/13 au 15/11/13)	37
Etudes et rapports	Etudes	Suivi 2011/2012 de la qualité physico-chimique et chimique du bassin versant de la Mauldre	38

Qualité écologique et chimique des cours d'eau du bassin versant de la Mauldre - Suivi 2009	39
Suivi 2008 de la qualité physico-chimique et biologique du bassin versant de la Mauldre	40
Présentation des résultats des mesures physico-chimiques, IBGN et pêches électriques réalisées sur le bassin versant de la Mauldre en 2007	41
Suivi de la qualité des eaux 2007 sur le bassin versant de la Mauldre - Fiche de Synthèse	42
Suivi de la qualité des eaux 2007 sur le bassin versant d'Elancourt - Fiche de synthèse	43
Cahier des prescriptions techniques générales d'entretien et de requalification sur les sous bassins versants du Guyon et de la Guyonne	44
Présentation des résultats des mesures physico-chimiques et hydrobiologiques sur le bassin versant de la Guyonne en 2006	45
Présentation des résultats des mesures physico-chimiques, IBGN et pêches électriques réalisées sur le bassin versant de la Mauldre en 2006	46
Cahier des prescriptions techniques générales d'entretien et de requalification sur le bassin versant de la Mauldre et de ses affluents	47
Cahier des prescriptions techniques générales d'entretien et de requalification sur le bassin versant du Lieutel amont	48
Cahier des prescriptions techniques générales d'entretien et de requalification sur le bassin versant du Merdron	49
Présentation des résultats des mesures physico-chimiques et hydrobiologiques sur le bassin du ru d'Elancourt en 2007	50
Présentation des résultats des mesures physico-chimiques et hydrobiologiques sur le bassin versant du ru de Gally en 2005	51
Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.) de la vallée de la Mauldre	52
Atlas des fiches stationnelles du réseau de mesures du CO.BA.H.M.A.	53
Présentation des stations utilisées pour les pêches électriques	54
Présentation des résultats des mesures physico-chimiques et des pêches électriques réalisées sur le bassin versant de la Mauldre en 2005	55
Présentation des résultats des mesures physico-chimiques et des IBGN réalisées sur le sous bassin versant du Maldroit en 2004	56
Présentation des résultats des campagnes de pêches électriques réalisées sur le bassin versant de la Mauldre en 2004	57
Analyse des résultats des mesures physico-chimiques et hydrobiologiques (IBGN) réalisées en 2003 sur	58

		le bassin versant du Lieutel	
		Présentation des résultats des mesures physico-chimiques et des pêches électriques réalisées sur le bassin versant de la Mauldre en 2003	59
		Présentation des résultats des mesures physico-chimiques et des pêches électriques réalisées sur le bassin versant de la Mauldre en 2002	60
		Présentation des résultats des mesures physico-chimiques et des pêches électriques réalisées sur le bassin versant de la Mauldre en 2001	61
		Mise en place d'un système d'évaluation de la qualité de l'écosystème rivière du bassin versant de la Mauldre - Présentation des résultats année 2000	62
	Rapports (bilan, évaluation, activité, ...)	Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2015	63
		Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2014	64
		Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2013	65
		Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2012	66
		Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2011	67
		Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2010	68
		Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2009	69
		Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2008	70
		Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2007	71
		Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2006	72
		Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2005	73
		Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour l'année 2004	74
		Rapport d'activité de la C.L.E. de la Mauldre pour les années 2002-2003	75
Actions de communication	Lettres d'information	L'écho des phyt'eaux - Bulletin n°7 de Juillet 2009 - Les pesticides sur le bassin versant de la Mauldre	76
		L'écho des phyt'eaux - Bulletin n°6 de Décembre 2008 - Actualités du second semestre 2008	77
		L'écho des phyt'eaux - Bulletin n°5 de juin 2008 - Bilan de l'état de la contamination des eaux par les produits phytosanitaires sur le bassin versant de la Mauldre en 2007	78
		L'écho des phyt'eaux - Bulletin n°4 de Décembre 2007 - Actualités du second semestre 2007	79
		L'écho des phyt'eaux - Bulletin n°3 de juin 2007 - Bilan de la qualité des eaux sur l'année 2006	80
		L'écho des phyt'eaux - Bulletin n°2 de décembre 2006 - Bilan des actions menées sur la problématique pesticides sur les années 2005 et 2006	81

	L'écho des phyt'eaux - Bulletin n°1 de juin 2006 - Bilan de l'état de contamination des eaux superficielles par les produits phytosanitaires sur le bassin versant de la Mauldre en 2005	82
Plaquettes	Plaquette "Jardiner au naturel" - Les engrais naturel ou comment préserver la vie du sol	83
	Plaquette "Jardiner au naturel" - Le compostage ou comment nourrir son jardin	84
	Plaquette "Jardiner au naturel" - Le paillage ou comment prévenir le développement des mauvaises herbes	85
	Plaquette "Jardiner au naturel" - Les auxiliaires amis du jardinier ou comment lutter contre les maladies et invasions	86
	Plaquette de présentation des animations réalisées auprès des scolaires	87
	Plaquette de présentation du S.A.G.E. de la Mauldre	88
	Plaquette "Vers une meilleure utilisation de l'eau"	89
	SAGE Mauldre - Classeur pédagogique - Cycle 2 à 5ème - Education à l'environnement sur le thème de l'eau - 1ère partie : Cycle 2 et cycle 3 - Classes primaires	90
	SAGE Mauldre - Classeur pédagogique - Cycle 2 à 5ème - Education à l'environnement sur le thème de l'eau - 2ème partie : Collège	91
	Votre habitation est en zone inondable : comment réagir en cas de crue ?	92
	Fiche spécifique de présentation de la qualité des eaux de la Mauldre et de ses affluents : Ammonium	93
	Fiche spécifique de présentation de la qualité des eaux de la Mauldre et de ses affluents : Phosphore	94
	Fiche spécifique présentant la qualité des eaux de la Mauldre et de ses affluents : Nitrates	95
	SAGE Mauldre - Approche globale de la qualité des eaux	96
	Fiche spécifique de présentation de la qualité des eaux de la Mauldre et de ses affluents : Matières organiques	97
Comment réagir face à une pollution des eaux ?	98	
Sites web	Site web du SAGE Mauldre	99
	Liens vers les sites internet des 66 communes du bassin versant de la Mauldre	100
	Liens vers les sites internet des syndicats et structures intercommunales, compétents dans le domaine de l'eau, du bassin versant de la Mauldre	101
Autres	Plan d'actions pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le bassin versant de la Mauldre - Bilan 2005-2007	102
	Article présentant le S.A.G.E. de la Mauldre	103

		Article "Vers une meilleure utilisation de l'eau"	104
Réunions : compte-rendus et autres documents		Réunion d'information du 14 février 2012 pour les acteurs locaux sur le sous bassin versant du ru du Maldroit	105
		Réunion d'information du 9 février 2012 pour les acteurs locaux du sous bassin versant de la Mauldre aval	106
		Réunion d'information pour les acteurs locaux sur le sous bassin versant de la Mauldre amont	107
		Réunion d'information pour les acteurs locaux du sous bassin versant du ru de Gally	108
		Matinée technique du 12 février 2009 à Villiers-Saint-Frédéric	109
Guides		Guide du riverain de la Mauldre et de ses affluents	110

13. ANNEXE 3 : INTERVENTIONS DES TECHNICIENS

Commune	Date d'intervention	Cours d'eau	Objet	Description
Saint-Nom-la-Bretèche	16/03/2016	"mare"	coloration bleue-verdâtre de la mare rue de l'abreuvoir	<p>Madame Albanne LEVEQUE a contacté le COBAHMA pour signaler l'observation d'une coloration bleue-verdâtre de la mare rue de l'abreuvoir, le 15/03 à 15h15. Le 16/03 au matin, le COBAHMA et le SMAERG, se sont rendus sur place pour constater et rechercher l'origine de cette coloration. Rien d'apparent n'a été observé. Seules des analyses physico-chimiques auraient pu mettre en évidence des concentrations anormales de certains paramètres.</p> <p>NB : cette pièce d'eau a fait l'objet d'une intervention des services en juin 2015. en effet, une forte concentration en chlore avait causé la mortalité de nombreux poissons. Depuis cette date, l'ONEMA a suivi le taux de chlore dans l'eau par des tests bandelettes. Celui-ci est resté très élevé à chacun des relevés. L'ONEMA suspecte la piste d'une entreprise de type teinturerie ou imprimeur qui laverait certain matériaux/produit à proximité d'un regard d'eaux pluviales. Madame LEVEQUE confirme que le réseau d'eaux pluviales en amont de la mare de l'Abreuvoir ne dessert qu'un quartier résidentiel composé de maisons d'habitations.</p> <p>Suite : Le COBAHMA conseille à Madame LEVEQUE, Directrice des services techniques de Saint Nom-la-Bretèche, de réaliser des analyses physico-chimiques sur l'eau de la mare. La liste des analyses est dressée conjointement pour formaliser la demande de devis par la commune, à savoir : paramètres physico-chimiques classiques ainsi que le chlore et ses dérivés.</p>
Mareil-sur-Mauldre	15/03/2016	Ru de Riche	Coloration blanchâtre	<p>Le 15 mars 2016 à 9h, un signalement parvient au COBAHMA d'une coloration blanchâtre en provenance du ru de Riche. Ne pouvant se rendre sur les lieux, la technicienne de rivières contacte les services de police de l'Eau, la Direction Départementale des Yvelines (DDT), Madame WENDLING de la DDT 78 a rapporté le constat suivant :</p> <p>"Après visite sur place (chemin de Riche à Mareil/Mauldre) et discussion avec M. Pedro, fils du directeur de l'entreprise LASBTP de Beynes, il s'agissait de terre de chantier tombée dans le ru de Riche en petite quantité vers 8 h, retirée par l'entreprise, générant ainsi un panache temporaire de matières en suspension. Vers 10h30 plus rien n'était visible sur place.</p> <p>Cependant, des signalements de ce type sont réguliers. Le COBAHMA, ainsi que les services de polices compétents, vont poursuivre la surveillance de ce site.</p>
Épône	11/05/2016	Bras des Roches	Coloration blanchâtre	<p>Le 11 mai 2016, les techniciens du COBAHMA constatent une couleur blanchâtre du bras des Roches, affluent de la Mauldre à Épône. Une pollution de ce type (couleur blanchâtre, odeur de lessives) a déjà été identifiée en 2008 et 2012. Ce site est classé parmi les points de pollutions récurrentes, régulièrement suivis par le COBAHMA.</p> <p>En février 2016, un rapport a été adressé à l'attention de Monsieur le maire d'Épône, ainsi qu'aux services de police des eaux, pour présenter le bilan des investigations menées par le COBAHMA entre 2012 et 2014 sur ce rejet. Le service d'assainissement de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, ainsi que la mairie d'Épône, seront contactés pour mener une démarche conjointe, dans le but de résorber ce problème.</p>

Mareil-sur-Mauldre	17/05/2016	Ru de Riche	Pollution particules fines et légère coloration sur l'aval	<p>Un riverain a contacté le COBAHMA-EPTB Mauldre suite à l'observation d'une coloration très prononcée du ru de Riche le dimanche 15 mai 2016. L'intervention sur site a eu lieu le 17 mai 2016 à 11h. Un gros dépôt d'éléments fins a été constaté sur le ru ainsi qu'une légère coloration blanchâtre. La majorité des éléments fins (grisâtres), avait déjà dévalé le ru jusqu'à la confluence avec la Mauldre empêchant de localiser précisément la source du déversement. Les travaux de construction d'habitations et de leurs "passerelles" en ciment rencontrés quelques centaines de mètres en amont de la confluence (rue Riche) sont suspectés d'être à l'origine de la pollution. Ces passerelles récemment construites ne sont pas conformes au règlement du SAGE de la Mauldre (Article 1) et n'ont pas fait l'objet d'une déclaration ou d'une autorisation au titre du code de l'environnement auprès des services compétents. Or ces opérations concernent deux rubriques du code de l'environnement (articles 214-1, titre III) soumises à autorisation (A) ou déclaration (D). En effet, de par leurs conceptions elles constituent des obstacles à l'écoulement des crues, rubrique 3.1.1.0 (A) et modifient le profil en long et en travers du cours d'eau sur une distance de moins de 100m, rubrique 3.1.2.0 (D).</p> <p>Suite : Lors des inondations du 22 au 23 mai et du 30 mai au 1 juin, la rue Riche a été coupée à la circulation. Les passerelles en ciments ont constitué un obstacle à l'écoulement et provoqué la sortie du ru de Riche de son lit. La mairie de Mareil-sur-Mauldre a déjà engagé une démarche pour la mise en conformité de ces passerelles avec les prescriptions énoncées dans le courrier du SMAMA datant du 09/10/2015. Le COBAHMA-EPTB Mauldre se tiendra informé des suites. L'entreprise devant réaliser ce démontage et remontage doit intervenir le 15 juin 2016.</p> <p>Mise à jour : Les passerelles concernées ont été reconstruite selon les prescriptions du COBAHMA-EPTB Mauldre</p>
Mareil-sur-Mauldre	22/05/2016	Ru de Riche	Inondation rue des Fontaines	<p>Un riverain nous a transmis des photos de l'inondation rue des Fontaines par le ru de Riche. Les hauteurs de précipitation tombées étaient pour le 21,22 et 23 mai respectivement de 10,5, 32,2 et 26,2 mm. Les hauteurs tombées des 22 et 23 mai cumulées correspondent à un événement pluviométrique (sur deux jours) d'une période de retour de 10 ans. La rue Riche a également connu une inondation importante entraînant sa fermeture pendant 2 jours.</p> <p>Suite : La rue Riche a encore été fermée pour inondation du 31/05/16 au 1/05/16.</p>
Jouars-Pontchartrain	08/06/2016	Mauldre	Chute d'arbres, érosion berges et conseils d'entretien	<p>Mme Hedary a sollicité le COBAHMA-EPTB Mauldre pour des conseils d'entretien sur la ripisylve de la Mauldre qui traverse sa propriété. L'inondation entre le 30 mai et le 2 juin a entraîné une chute d'arbres ainsi que l'érosion des berges à plusieurs endroits. Les techniciens du COBAHMA-EPTB Mauldre ont conseillé la riveraine sur l'entretien à donner suite à cet événement. Pour les gros embâcles perturbant l'écoulement du cours d'eau, le débardage à cheval permettrait de les extirper en limitant l'impact des travaux sur la berge. Un petit retalutage est nécessaire pour protéger 2 aulnes déconnectés de la berge. Les techniciens ont aussi profité de l'intervention pour conseiller à la riveraine de ne plus tondre les herbacées en bordure de cours d'eau mais de les faucher une fois dans l'année dans le but de mieux la protéger de l'érosion.</p> <p>Suite : Une liste d'entreprises locales a été remise à la riveraine.</p> <p>Mise à jour : Les embâcles ont été enlevés.</p>

Vicq	08/06/2016	Lieutel	Embâcle	<p>M. Nicco, le maire de Vicq, a sollicité le COBAHMA-EPTB Mauldre pour des conseils d'entretien sur la ripisylve du Lieutel. L'inondation entre le 30 mai et le 1 juin a entraîné la chute d'un arbre dans le Lieutel. Les techniciens du COBAHMA-EPTB Mauldre ont conseillé le maire sur l'entretien à donner suite à cet évènement. Le débardage à cheval permettrait d'extirper le gros embâcle qui risque à terme de gêner le bon écoulement de l'eau en limitant l'impact sur la berge. Une liste d'entreprises locales a été transmise à M. le maire.</p> <p>Suite : Le maire va se mettre en relation avec le propriétaire et convenir des modalités de prise en charge des travaux. Les techniciens de rivières du COBAHMA se tiennent à la disposition des services de la mairie de Vicq et des propriétaires pour encadrer les éventuels travaux d'enlèvement d'embâcles sur le Lieutel.</p> <p>Mise à jour : L'embâcle a été enlevé.</p>
Vicq	08/06/2016	Lieutel	Ponts sous-dimensionnés perturbant l'écoulement de l'eau lors des crues	<p>M. Nicco, le maire de Vicq, a sollicité le COBAHMA-EPTB Mauldre pour des conseils d'aménagement sur le Lieutel. La crue du Lieutel entre le 30 mai et le 1 juin a entraîné une inondation importante dans la propriété de Mme Lanfant (60 Grande Rue, Vicq). La montée des eaux dans la maison de Mme Lanfant aurait été accentuée par les deux passerelles (anciennes) en pierres successives, sous dimensionnées, situées à l'aval dans la propriété de son voisin, M. Brucker. La passerelle la plus en amont comporte également un mur de pierre perpendiculaire à l'axe d'écoulement en rive droite. Ce mur serait à l'origine du débordement du Lieutel sur le terrain de Mme Lanfant. Les techniciens du COBAHMA-EPTB Mauldre ont conseillé le maire sur les aménagements à effectuer. Le démontage et remontage de ces passerelles en mauvais état et sous dimensionnées semblent indispensables.</p> <p>Suite : Mr BRUCKER est fortement invité à se mettre en conformité avec la réglementation, notamment avec l'article 214-1, titre III du code de l'environnement. En effet, de par leurs conceptions les deux passerelles constituent des obstacles à l'écoulement des crues, rubrique 3.1.1.0 (A).</p>
Maule	09/06/2016	Mauldre	Érosion de berge	<p>M. Sierra situé au 25 Boulevard Paul Barre à Maule, a été orienté par la mairie de Maule vers le COBAHMA-EPTB Mauldre pour faire constater la dégradation de sa berge lors de la crue de la Mauldre entre le 30 mai et le 2 juin. Les techniciens du COBAHMA-EPTB Mauldre ont apporté des conseils techniques afin de maintenir sa berge. M. Sierra devrait bouturer quelques saules et planter des herbacées (iris de marais) sur la berge de sa propriété.</p> <p>Suite : Si besoin, M. Sierra pourra contacter le COBAHMA pour que les modalités d'exécution des boutures lui soient précisées. Le technicien de rivière Hugo MANGUET a transmis à M. Sierra une liste des essences végétales adaptées aux bords de rivières, notamment arbustives.</p>
Beynes	09/06/2016	Mauldre	Érosion de berge - conseils d'entretien	<p>M. Bataille, le propriétaire du moulin des Fourneaux (9 rue de la Mauldre, Beynes) a contacté le COBAHMA-EPTB Mauldre, en raison de l'érosion de sa berge. Les techniciens de rivières du COBAHMA-EPTB Mauldre lui ont donc apporté des conseils techniques pour protéger sa berge. M. Bataille devrait retaluter une partie de sa berge et la végétaliser d'avantage. Il est possible de bouturer quelques arbustes (saules, sureaux noir) ainsi que planter quelques arbres (aulnes) et herbacées (iris jaunes, menthes aquatique). M. Bataille souhaite également ouvrir partiellement l'ancien bief d'alimentation du moulin. Il s'agirait de rouvrir l'exutoire ainsi que d'abaisser légèrement le niveau de la berge en entrée afin de permettre à la Mauldre de se déverser plus facilement dans celui-ci lors des crues.</p> <p>Suite : Le technicien de rivière, Hugo MANGUET a transmis à M. Sierra une liste des essences végétales adaptées aux bords de rivières, notamment arbustives.</p>

La Falaise	27/06/2016	Mauldre	Érosion de berge	<p>M. RATEAU, a contacté le COBAHMA-EPTB Mauldre, pour constater l'érosion de sa berge suite aux inondations. Les techniciens de rivières lui ont apporté des conseils techniques pour protéger celle-ci : recréer une pente plus douce et planter de la végétation contribueraient à la maintenir. Bouturer quelques arbustes (saules, sureaux noir, noisetiers) et semer ou planter des herbacées (iris jaunes, menthes aquatique) en pied de berge renforcerait le maintien. La plantation d'arbres de hauts jets n'est pas envisageable au vu de la faible distance entre la berge et la maison.</p> <p>Ce type d'aménagement en végétal ne nécessite aucune démarche réglementaire.</p> <p>Cependant, Monsieur RATEAU envisage d'aménager le pied de la berge en installant des blocs non liés maintenus par des grilles, qu'il installerait lui-même, en sélectionnant la taille des blocs et en les imbriquant. Le code de l'environnement soumet les aménagements de protection ou de consolidation de berges en minéral à "déclaration" au-delà de 20mL et à "autorisation" au-delà de 200mL (rubrique 3.1.4.0. de l'article R. 214-1 du Code de l'Environnement). Au total, la berge de Monsieur RATEAU mesure 22 mL.</p> <p>Suite : Madame GICQUIAUD, technicienne de rivières, adresse à Monsieur RATEAU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une liste des essences adaptées aux bords de rivières, - un synoptique détaillé pour réaliser les démarches de déclaration au sens de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques.
La Falaise	15/06/2016	La Mauldre	Érosion de berge	<p>M. DEGOUET, résident de La Falaise, a contacté la mairie par courrier la 06 juin écoulé, pour avoir des préconisations d'actions pour l'aménagement de sa berge qui a subi les inondations du 1er juin 2016. Il est à noter que le code de l'environnement soumet les aménagements de protection ou de consolidation de berges à "déclaration" au-delà de 20mL et à "autorisation" au-delà de 200mL (rubrique 3.1.4.0.).</p> <p>Cependant, Monsieur DEGOUET envisage plutôt des boutures, des plantations d'arbres et d'arbustes et des semis d'herbacées pour maintenir la berge par les racines. Ces aménagements en végétal n'impliquent aucune démarche administrative.</p> <p>Suite : Madame GICQUIAUD, technicienne de rivières, adresse à Monsieur DEGOUET une liste des essences adaptées aux bords de rivières (arbres, arbustes et herbacées).</p>
La Falaise	15/06/2016	La Mauldre	Risque d'érosion de berge - conseils d'entretien	<p>Monsieur PHELIPPOT a proposé à la technicienne de rivières, de faire le bilan de l'état de sa berge suite aux inondations du mois de mai 2016 et de lui conseiller quelques techniques d'entretien. Il a été observé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des déchets déposés par la crue que M. PHELIPPOT a déjà ramassés en grande partie, - un bloc de béton laissé par la crue dans la rivière, - des boutures qui sont parties à la dérive. <p>Compte tenu de l'état dénudé de la berge d'un point de vue végétation, la technicienne de rivières conseille à M. PHELIPPOT de réaliser des boutures de saules, des plantations d'arbustes et de semer des herbacées pour pérenniser le maintien de la terre végétale.</p> <p>Suite : La technicienne envoie à M. PHELIPPOT une liste des essences à planter, à bouturer (arbres, arbustes et herbacées) et à semer (herbacées). A priori, le bloc de béton est inerte et ne peut avoir d'impact négatif pour la rivière.</p>
La Falaise	15/06/2016	La Mauldre	Érosion de berge au droit des gabions	<p>Dans les années 2000, le syndicat de rivière de la Mauldre Aval a réalisé l'aménagement de la berge de la propriété de Madame CAIGNARD. Le programme d'aménagement des berges étant étalé sur plusieurs années, une partie a été réalisée. Malheureusement, la portion prévue l'année suivante n'a jamais été installée. Une portion de la berge de Madame CAIGNARD n'est donc pas enrochée. Cette dernière demande au syndicat de rivière d'achever les travaux pour ensuite réaliser l'entretien des arbres situés en berge.</p>

La Falaise	15/06/2016	La Mauldre	Érosion de berge - conseils d'entretien	<p>Monsieur LHUILIER, riverain de La Mauldre à La Falaise, a rencontré le COBAHMA-EPTB Mauldre, pour faire un point sur les érosions de berges, liées aux inondations du 31/05 - 01/06/2016. Il a été observé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un profil de berge très vertical, - la présence de thuyas à proximité de la berge, - l'absence de végétation ligneuse ou herbacée adaptée (saule, noisetier, sureaux...) - la présence d'un tas de stockage de végétaux coupés (compost), en décomposition. <p>La technicienne explique à M. LHUILIER que ces observations contribuent à favoriser les érosions de berge. Il conviendrait donc de repenser la pente de la berge en pente inclinée, de façon à dissiper les énergies du cours d'eau, à planter des espèces végétales adaptées qui maintiennent la terre végétale en place et éloigner le tas de compost, qui contribue à la mortalité de la végétation présente.</p> <p>Suite : Madame GICQUIAUD, technicienne de rivières, adresse à Monsieur LHUILIER une liste des essences adaptées aux bords de rivières (arbres, arbustes et herbacées) et conseille d'envisager de supprimer l'alignement de thuyas, facteur d'acidification et d'aggravation des érosions.</p>
Mareil-sur-Mauldre	22/06/2016	La Mauldre	Érosion de berge	<p>Suite aux inondations du 31 mai et 1er juin écoulés, une importante anse d'érosion s'est formée en rive droite, à l'aval immédiat du pont menant à la propriété de Monsieur PRECHAC.</p> <p>Dans un premier temps, Monsieur PRECHAC peut intervenir en menant les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir en place l'alignement de blocs en pied de berge, - réaliser une pente adoucie de la berge au-dessus des blocs avec la terre végétale, - installations de bloc de gros diamètres dans la rivière en entrée du ponceau pour disperser les forces érosives et réorienter les courants, qui sont à l'heure actuelle concentrés vers ce point précis, - planter quelques pieds d'iris, de menthe aquatique, en pied de berge, pour maintenir la terre végétale par les systèmes racinaires. <p>Dans un second temps, et selon les opportunités du Syndicat Mixte de la Mauldre Aval, un programme de restauration des berges sera étudié à l'échelle de toute la Mauldre Aval. Le cas échéant, Monsieur PRECHAC sera contacté.</p> <p>Suite : La technicienne de rivières joint au présent compte rendu une liste des essences végétales adaptées aux bords de cours d'eau et un schéma de principe des aménagements à envisager.</p>
Mauldre	22/06/2016	Canal de fuite du Moulin de la Ville	Envasement bief	<p>Madame GUIGARD a contacté le COBAHMA-EPTB Mauldre pour avoir des consignes sur les interventions nécessaires pour désenvaser le lit du canal de fuite de l'ancien moulin et réaliser l'entretien de la végétation des berges. Rejointes par Monsieur FRANCISCO, la technicienne liste les désordres constatés liés à l'insuffisance du tirant-d'eau, qui engendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le dépôt des sédiments fins au fond du lit, provoquant un envasement prononcé, - de fortes odeurs de vases putrides, - la présence de rats, canards, etc. <p>La technicienne explique le problème de gabarit très élargi du lit, non adapté au faible débit, qui accentue le ralentissement des vitesses d'écoulement. D'après la technicienne, même en nettoyant l'entrée du canal de fuite sous la roue, le phénomène d'envasement ne se résoudra pas sans repenser la largeur du canal. En effet, pour éviter les phénomènes d'envasement, le gabarit du lit doit tenir compte de la vitesse d'écoulement qui transite et de la pente. Plusieurs relevés de terrain et calculs sont donc à mener pour améliorer la situation.</p> <p>Suite : de portée par le Syndicat Mixte de la Mauldre Aval (SMAMA) débute courant juillet sur le site du Moulin de la Ville. Ce problème d'envasement du bras sera mis en avant. Une solution sera envisagée dans le scénario d'aménagement que proposera le bureau d'études. Il est donc conseillé d'attendre les résultats de l'étude, prévus pour le premier trimestre 2017.</p>

Épône	15/06/2016	Mauldre	Embâcles à risques	<p>Un très gros embâcle s'est formé suite aux inondations des 31/05 et 1er juin 2016. Il retient un volume d'environ 200 à 300 m³ de déchets.</p> <p>Suite : Une intervention est prévue par le SMAMA pour réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le débardage des déchets hors de l'eau, - le tri des déchets collectés, - l'acheminement des déchets vers des filières de collecte appropriées, - le débardage des grumes entremêlées qui bloquent la circulation de la Mauldre, - le traitement des résidus de coupe (broyage forestier) <p>Mise à jour : le chantier s'est bien déroulé.</p>
Épône	18/07/2016	La Mauldre et le Bras des Roches	Curage d'un fossé de la Zone Humide des Roches vers la Mauldre	<p>Le 15 juillet écoulé, un signalement a été fait au COBAHMA, concernant le curage d'un fossé de la zone humide des Roches, identifiée dans le SAGE de la Mauldre, vers l'affluent de la Mauldre, le Bras des Roches. Le lundi suivant, la technicienne de rivières constate effectivement les travaux réalisés. Suite aux inondations du 31/05-01/06 2016, la zone humide des Roches a joué son rôle de zone d'expansion de crues. Aujourd'hui, il y a encore de l'eau qui y est présente. Il est supposé que le propriétaire de la parcelle a souhaité drainer le site, ce qui représente une infraction à la Loi sur l'Eau : Rubrique 3.3.1.0. Assèchement de zones humides dont la zone asséchée est supérieure 0,1 ha mais inférieure à 1 ha : régime de travaux soumis à déclaration auprès des services de police de l'eau. La zone en eau visée par le drainage a été estimée entre 3 000 et 5 000 m². Le COBAHMA se tient à la disposition du propriétaire de la parcelle, a priori Monsieur RENARD, gérant de la SCI le Petit Olivier, pour l'orienter dans la gestion de la zone humide, de façon adaptée à ses projets, à la réglementation en vigueur et au milieu.</p>
Mareil-sur-Mauldre	28/07/2016	Ru de Riche	Arrivée de terre et d'éléments fins dans le cours d'eau, obstacle au libre écoulement de l'eau.	<p>Le 27/07/16 à 16h, M MANGUET technicien de rivières au COBAHMA-EPTB Mauldre a été alerté d'une pollution sur le ru de Riche. Le 28/08/16 à 9h30, la même coloration que la veille est observée par le technicien. L'entreprise devant effectuer le passage d'un réseau sous ce ru a connu des difficultés techniques. La tranchée creusée sous le ru de Riche s'est remplie d'eau, empêchant le passage du réseau. Les ouvriers ont donc choisi d'obstruer l'écoulement du ru de Riche, à l'amont de cette tranchée avec de la terre. L'eau était alors restituée en aval par un système de pompage sous dimensionné. Une partie du débit du cours d'eau est alors monté en charge, provoquant un écoulement sur la route se déversant dans le réseau d'eau pluvial. À 17h, la terre était retirée laissant de nouveau l'eau s'écouler normalement. On observe alors un fort colmatage par des éléments fins en aval de ce chantier.</p> <p>M. PRESSOIR Cyril de l'ONEMA s'est rendu sur le site. Il a conclu que l'infraction était involontaire et a effectué un rappel à la loi.</p> <p>La coloration blanchâtre du ru de Riche est un phénomène récurrent qui a donné lieu à plusieurs interventions, le 15 mars 2016 par Mme WENDLING de la DDT et le 17 mai 2016 par M MANGUET du COBAHMA-EPTB Mauldre. Ces mêmes habitations en travaux étaient fortement suspectées d'être à l'origine de la pollution lors de l'intervention du 17 mai.</p> <p>Suite : Le technicien a rappelé à l'entreprise qu'il est nécessaire de prévoir un matériel adapté pour réaliser ce type de chantier. Des pompes de capacité plus importante et l'installation de ballots de paille pour filtrer les éléments fins sont indispensables pour limiter l'impact des travaux sur le cours d'eau.</p>

Fontenay-le-Fleury	31/08/2016	Ru du Pré des Seigneurs	Pollution de la rivière par des eaux usées domestiques	<p>Le ru du Pré des Seigneurs subit des pollutions récurrentes sur la commune de Fontenay-le-Fleury depuis 2003. La campagne d'analyse effectuée entre 2012 et 2014 a mis en évidence que ces pollutions sont dues à l'arrivée d'eaux usées domestiques dans le ru. Le 31/08/2016 le technicien de rivière du COBAHMA-EPTB Mauldre Hugo MANGUET s'est rendu sur le ru du Pré des Seigneurs accompagné par la technicienne du SMAERG Yasmine Merleau. Lors de la prospection qui a été effectuée par temps sec, le ru présentait une odeur et une coloration blanchâtre caractéristique d'eaux usées domestiques. Il semble donc que des erreurs de branchement ont été faites sur le réseau. L'ONEMA, la DDT 78 ainsi que la commune ont été tenues informées de la situation par téléphone. Le schéma directeur d'assainissement étant en cours de réalisation sur la commune, la présente intervention ne fera pas l'objet de poursuites.</p> <p>Suite : Le schéma directeur d'assainissement est en cours de réalisation sur la commune. Le COBAHMA-EPTB Mauldre devra surveiller de près l'évolution de la situation sur le ru du Pré des Seigneurs.</p>
Garancières	28/10/2016	Ru de Breuil	Projet de construction	<p>M PUNG, promoteur immobilier, a contacté le COBAHMA-EPTB Mauldre afin d'obtenir des informations réglementaires concernant son projet de construction sur un terrain bordant le ru de Breuil. Cette parcelle se situe également sur une couche identifiée par la DRIE comme étant potentiellement humide. C'est pourquoi le technicien de rivière Hugo MANGUET a souhaité rencontrer M PUNG sur site afin de vérifier dans un premier temps si la zone humide est avérée. D'après les observations du technicien et la réalisation de plusieurs carottages, il n'y a pas de zone humide sur cette parcelle. Cependant, au vu de la proximité du ru de Breuil et de la fréquence des inondations que connaît la commune, le technicien a alerté le promoteur sur le risque encouru de construire en bord de cours d'eau. Si le projet devait être poursuivi, des précautions particulières dans la construction devront être prises.</p>
Nézel	20/12/2016	Mauldre	Érosion de berge	<p>Mme Charpier a contacté le COBAHMA-EPTB Mauldre, en raison de l'érosion de sa berge. Le technicien de rivières du COBAHMA-EPTB Mauldre lui a donc apporté des conseils techniques pour protéger sa berge. Mme Charpier devrait adoucir une partie de sa berge et la végétaliser d'avantage. Il est possible de bouturer quelques arbustes ainsi que planter quelques arbres et herbacées. Hugo MANGUET a transmis à M. Sierra une liste des essences végétales adaptées aux bords de rivières, notamment arbustives ainsi que le nouveau guide du riverain. Hugo MANGUET se tient disponible pour apporter des conseils techniques au moment des éventuels travaux sur la berge.</p>